



# COMPTE-RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL DE CERCIER

**SÉANCE DU 30 MARS 2023**

**Présents** : Patrice PRIMAULT, Estelle BARAT, Sylvain BLONDON, Gaëlle LISCI, Ingrid JENNY, Patrick BARAT, Favie LIZÉ Stéphanie BRUN, Alexandra ANTONIELLO, Guillaume CLERC, Lionel PRICAZ Joachim LACROIX.

**Absent représenté** : Guillaume CLERC (procuration donnée à Patrick BARAT).

**Absent excusé** : Christine SALLANSONNET, Christophe PAN, Adrien BILLET.

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Quorum : 5

*M. Ingrid JENNY est nommée Secrétaire de séance.*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **Ordre du jour** :

- **Délibérations** :

\* **n° 2023/03/03** : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022

**Le Conseil Municipal,**

réuni sous la présidence de Sylvain BLONDON, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Patrice PRIMAULT, Maire, après s'être fait présenter le budget

primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		408 077.85		100 783.22
Résultat affecté				
Opérations de l'exercice	-470 877.17	604 627.46	-309 750.57	67 652.24
Totaux	-470 877.17	1 012 705.31	-309 750.57	168 435.46
Résultat de l'exercice		133 750.29	-242 098.33	
Résultats cumulés		541 828.14	-141 315.11	
Résultat global à la clôture				400 513.03

2° - **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

4° - **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le vote a lieu à main levée.

**12 voix pour**

### **\* n° 2023/03/04 : APPROBATION COMPTE GESTION 2022**

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

### déclare

que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le vote a lieu à main levée.

**12 voix pour**

### **\* n° 2023/03/05 : AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Vu les résultats 2022 de la Commune de CERCIER faisant apparaître :

- un déficit au Budget Principal de l'exercice 2022 de **141 315.11 euros en section d'investissement**
- un excédent au Budget Principal de l'exercice 2022 de **541 828.14 euros, en section de fonctionnement.**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

- **décide** d'affecter l'excédent global de fonctionnement comme suit, aux comptes :

R002 – Résultat de fonctionnement reporté :  
**400 513.03 Euros**

1068 – Déficit d'investissement capitalisé :  
**141 315.11 Euros**

Le vote a lieu à main levée.  
**12 voix pour**

**\* n° 2023/03/06 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2023 présentés par les associations et propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Organismes	Prévision 2023	Subvention attribuée en 2022
ADMR (Aide à domicile en milieu rural)	800,00	800,00
Allo Stop Alcool	100,00	100,00
Coopérative scolaire de CERCIER	2.500,00	2.500,00
Foot CERNEX	200.00	200.00
Comité des Fêtes de CERCIER		2 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>3 600.00</b>	<b>5 600.00</b>

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,**

- **décide d'attribuer et de verser** une subvention aux associations susnommées pour une somme totale de 3 600,00 € répartie comme indiquée ci-dessus.
- **dit que** les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023.

- **donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Le vote a lieu à main levée.

**12 voix pour**

**\* n° 2023/03/07 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;
- Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;
- Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

- **adopte** le budget primitif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 024 830.62</b>	<b>1 024 830.62</b>
<b>Investissement</b>	<b>976 350.19</b>	<b>976 350.19</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 001 180.81</b>	<b>2 001 180.81</b>

- **précise** que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 développée.

Le vote a lieu à main levée.

**12 voix pour**

**\* n° 2023/03/08 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état de notification des taux d'imposition de 2023 des taxes directes locales.

Il propose, pour 2023, les taux suivants :

- Taxe sur le foncier bâti → **16.23 %** (4.20 % part communale et 12.03 % part départementale en 2022)
- Taxe sur le foncier non bâti → **25.35 %** (25.35 % pour 2022)
- Taxe d'habitation sur résidences secondaires → **6.30 %**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

- **adopte** les taux d'imposition des deux taxes directes locales tels que proposés ci-dessus.

Le vote a lieu à main levée.

**12 voix pour**

**\* n° 2023/03/09 : ADMISSION EN NON-VALEUR TITRE DE RECETTES**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame la Trésorière de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur ;

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

- **admet** en non-valeur :

La somme de 123.56 € pour insuffisance d'actif.

- **précise** que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2023 : Chapitre 65 – article 654.

Le vote a lieu à main levée.

**12 voix pour**

- **Informations diverses :**

### **Périscolaire**

Gaëlle LISCI explique qu'un nouveau règlement pour le périscolaire est en préparation afin de prendre en compte les changements liés à la nouvelle tarification.

Sont à l'étude, les tarifs concernant les majorations pour non-respect des délais.

Elle informe le conseil qu'un parent a adressé un mail au service périscolaire afin de se plaindre du tarif du repas, en faisant des comparaisons avec le prix pratiqué dans d'autres communes. Cependant, outre que contrairement à ce qu'il écrit, les prix de la commune de CERCIER ne sont pas les plus chers de la région, il faut évidemment comparer sur des prestations équivalentes (nos repas sont « en bio »), nous n'avons pas non plus le même nombre de repas qu'une cantine comme CRUSEILLES ou GRAND ANNECY, les prix ne sont donc pas négociables de la même manière.

Ensuite, elle rapporte les thèmes abordés au conseil d'école.

Il a été question du problème du bâtiment (chauffage, porte voilée, fuite d'eau, problème électrique). Le chauffage est un problème récurrent depuis le début de l'hiver et le dysfonctionnement électrique peut en être la cause ou la conséquence. Les professionnels sont sur le coup pour trouver une solution mais par pessimisme, tout le monde attend des jours plus chauds....

Autre discussion du conseil d'école, les effectifs pour la rentrée prochaine qui augmentent considérablement et pourrait entraîner une ouverture de classe. Le problème devient donc la place pour accueillir tous les enfants, la salle de motricité pourrait être supprimée pour installer une salle de classe.

L'ensemble du conseil réagit sur les effectifs qui seront donc plus importants également au périscolaire. Gaëlle LISCI rebondit en indiquant qu'il faut réfléchir pour augmenter le nombre de personnes durant la garderie du soir (pendant environ 1h30). Favie LIZÉ et Gaëlle LISCI en profitent pour évoquer leur expérience en garderie du soir qui fut très mouvementée de par le nombre important d'enfants et par quelques enfants très turbulents qui nécessitent une surveillance quasi exclusive. Elles font part du très

bon travail du personnel de garderie qui se démène pour trouver, après le goûter, des activités de bricolage ou autres.

*Estelle BARAT prend la parole pour informer le conseil de :*

- L'Arborescence souhaite installer une PERGOLA sur la terrasse. Une demande a été faite auprès du Syndic, ils sont encore en attente d'une réponse. La commune déposera une déclaration préalable pour la pergola. Ils souhaitent également installer la climatisation, cet investissement sera à la charge de la commune.
- Le Cerfeuille est enfin imprimé, la distribution aura lieu d'ici la fin de la semaine. Estelle BARAT indique qu'elle a déjà plein d'idée pour le prochain et redemande au Conseil leur accord pour une photo de groupe.
- Les bénévoles de la bibliothèque ont demandé un rendez-vous avec les élus afin de dynamiser l'espace et les énergies. Il aura lieu le 15 avril au matin.
- Estelle BARAT fait part également d'une lettre d'un enfant reçue à la mairie concernant la réparation des filets des cages de foot et des panneaux de baskets : de nouveaux filets ont été installés.
- Favie LIZÉ en profite pour obtenir plus d'explication sur l'idée d'installation d'un barbecue au niveau de l'Agorespace. Estelle BARAT explique que cela vient de l'envie de faire vivre un espace de partage puisque ce lieu bénéficiera bientôt d'un luminaire. Favie LIZÉ s'inquiète des fréquentations de cette espace par des personnes qui ne seront pas de la commune, qui pourraient laisser leurs déchets sur cet espace qui est très prisé par les enfants à la sortie de l'école. Joachim LACROIX redonne son avis qui s'oppose à ce projet de barbecue et surtout d'éclairage qui selon lui entrainera des nuisances et nécessitera l'intervention de la police municipale. Lionel PRICAZ et Favie LIZÉ indiquent également leur désaccord sur le barbecue, Lionel PRICAZ dit que le barbecue de Choisy n'est d'ailleurs pas toujours bien fréquenté. Joachim rappelle que l'installation d'un Agorespace à CERCIER a été réfléchi pour une catégorie d'âge correspondant à des enfants et non des adultes. Il rappelle que régulièrement, il intervient sur le site parce que certains s'y aventure en moto ou même en quad. Ingrid JENNY et Alexandra ANTONIELLO pensent que l'idée du barbecue peut être testée.



Le débat entre Estelle BARAT et Joachim LACROIX s'intensifie. Mme BARAT insistant pour défendre son idée avec des propos inappropriés.

Patrice PRIMAULT dit qu'il va s'informer auprès des autres communes qui en ont installés afin de connaître leurs avis.

• **Urbanisme en cours :**

**DP en cours d'instruction :**

- 23DP0011 : Agrandissement d'une construction existante – Chemin des Goldens – Déposée le 11/03
- 23DP0012 : Changement de fenêtre de toit et réfection de la toiture – Route de Chantepoulet – Déposée le 17/03.
- 23DP0013 : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture – Chemin de Champs Devant – Déposée le 23/03.
- 23DP0014 : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture – Route de Frangy – Déposée le 24/03.
- 23DP0015 : Installation d'une pergola – Route de la Trossaz – Déposée le 29/03.

**DP instruite :**

- 23DP0007 : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture – Route de la Cour – Favorable le 16/03
- 23DP0008 : Création d'un abri bois – Route de la Cour – Favorable le 16/03.
- 23DP0009 : Division parcellaire – Route des Pratz – Déposée le 4/03.
- 23DP0010 : Changement de portail et création d'un portillon – Chemin du Lac – Favorable le 16/03.

**PC en cours d'instruction :**

- PC0001 : Construction de 18 logements (3 individuels et 15 en collectif) – Route du Pont Drillot – Déposé le 17 février.
- PC0002 : Réhabilitation d'un bâtiment existant, création de 3 logements supplémentaires – Route de Bellecombe – Déposé le 28 février.

Patrice PRIMAULT prend la parole.

- **Installation d'un poteau IGN**

La commune est concernée par le nouveau projet de collisionneur du CERN et pour cela, ils ont besoin d'implanter un poteau IGN sur la commune. Deux lieux sont proposés, l'AGORESPACE ou le cimetière. L'ensemble du conseil se prononce pour l'implantation au cimetière.

A ce propos, une réunion est organisée par le CERN, en présence de Mme la Sous-préfet de Saint Julien en Genevois, le 25 avril à 11 heures à la mairie de CERCIER. Les conseillers intéressés sont invités à y assister.

Patrick BARAT s'informe sur le choix du prestataire pour le fauchage des bords de voirie communal. Patrice PRIMAULT lui répond qu'il doit réunir les membres de la CAO pour étudier les diverses propositions.

Fin de la séance à 21h30.

Le Maire  
Patrice PRIMAULT

  
Le secrétaire  
Ingrid JENNY

